

62510 - Création et diffusion culturelles

**Proposition d'attribution de subventions de
fonctionnement et d'investissement dans le domaine de
la création et de la diffusion culturelles**

CP/2020/119

Service chef de file :

K2 - Développement culturel et touristique

Service associé :

K220 - Service du développement artistique

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental du 13 décembre 2018, d'adopter le schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine pour la période 2018-2021. Ce schéma fixe l'objectif de garantir des services culturels de proximité dans le domaine de la création artistique, de la diffusion artistique, de la pratique artistique en amateur, de l'enseignement artistique et de l'éducation artistique et culturelle.

Dans ce cadre, le schéma prévoit de nouveaux modes d'intervention du Département du Bas-Rhin, notamment en investissement à travers deux dispositifs. Le premier, propose une aide à l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique de structures culturelles. Le second, propose une aide à l'investissement en matière de dynamiques collectives pour les pratiques artistiques (usagers) et pédagogiques (enseignants).

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions aux projets d'investissement culturel des Communes de Beinheim et Saverne, pour un montant total de 9 424 €.

Lors de sa réunion du 13 décembre 2018 (délibération n°CD/2018/115), le Département a adopté son schéma d'orientation pour la culture et le patrimoine, pour la période 2018-2021, décliné en cinq priorités :

- Le développement des services publics culturels de proximité et de l'éducation artistique et culturelle,
- L'accès à la culture par la pratique et l'expérience sensible,
- L'engagement pour l'innovation digitale et la création,
- L'articulation de la culture et du tourisme avec l'économie créative,
- La valorisation de la filière castrale alsacienne.

Une des ambitions inscrites dans ce schéma est de développer une offre culturelle de qualité tout au long de l'année dans le Bas-Rhin, en veillant au maillage culturel cohérent et équilibré du territoire départemental par l'appui aux projets de création et de diffusion culturelles portés par des associations ou des collectivités.

I. Soutien aux projets de création et de diffusion culturelles

Le Département soutient des initiatives de portée départementale ou locale, ainsi que des structures culturelles implantées dans les territoires, est partie prenante des dynamiques de la création et de la diffusion culturelles. Il contribue ainsi à l'aménagement culturel et à l'attractivité de l'ensemble de son territoire.

Aussi, les projets de création et de diffusion culturelles, pour lesquels il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions, ont été examinés au regard de leur correspondance avec les critères suivants :

- être réalisés dans le Bas-Rhin ;
- proposer des actions de médiations favorisant l'accès d'un public diversifié ;
- mettre en place des actions ou des mesures permettant à un public empêché en raison de l'âge, de la situation au regard du handicap, ou de la situation sociale, de découvrir, s'initier et accéder à la vie culturelle ;
- s'inscrire dans une coopération avec des établissements et partenaires culturels, éducatifs ou médico-sociaux du Département ;
- proposer une programmation exigeante, de qualité et accessible au plus grand nombre.

a) Les projets de diffusion culturelle

Afin de soutenir l'attractivité propre à chacun des territoires qui le composent, le Département soutient des projets de diffusion artistique d'initiative locale.

Sur avis favorable des Commissions Territoriales Nord, Ouest, Sud et Eurométropole réunies le 9 mars 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à 8 projets de diffusion artistique portés par des collectivités, pour un montant global de subventions de 28 000 € ainsi ventilé :

- Territoire Nord : 8 500 € proposés pour les projets « Outre festival » et « Territoire 1870 » portés par la Commune de Wissembourg ;
- Territoire Ouest : 10 000 € proposés pour le projet de festival « Au Grès du Jazz » porté par le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord ;
- Territoire Sud : 3 000 € proposés pour le projet des festival « En mai chante » porté par la Ville de Sélestat ;
- Territoire Eurométropole : 6 500 € pour quatre projets de festivals portés les Villes de Schiltigheim, d'Entzheim, de Vendenheim et d'Illkirch-Graffenstaden.

Le détail des propositions d'attribution de subventions est annexé au présent rapport.

b) Les projets de création culturelle

Le Département contribue à la programmation culturelle des territoires en soutenant des projets de création culturelle. Ces projets doivent bénéficier de coopérations et avoir un rayonnement local ou territorial. Ils peuvent associer professionnels et amateurs, faire l'objet de résidences artistiques dans des lieux de diffusion culturelle et être accompagnés d'actions de médiation en faveur des publics prioritaires du Département.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 9 mars 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 3 000 € à un projet de résidence de création pluridisciplinaire porté par la Commune de Barr.

c) Les Relais culturels

Le Département a créé le label « Relais Culturel » afin de favoriser la pluralité de l'offre culturelle dans ses territoires par la diffusion de spectacles, l'accueil en résidence d'artistes, la mise en place d'actions culturelles et d'ateliers de pratiques artistiques.

Dix structures ont reçu ce label, dont cinq relais culturels en régie directe : le Relais Culturel d'Erstein, Le Moulin 9 de Niederbronn-les-Bains, les Tanzmatten de Sélestat, La Saline de Soultz-Sous-Forêts et la Nef de Wissembourg.

Le partenariat entre le Département, les Relais Culturels et les Communes d'implantation a été précisé dans le cadre de conventions d'objectifs qui ont été prorogées par un avenant pour l'année 2019 afin de permettre la prise en compte des orientations du schéma pour la culture et le patrimoine 2018-2021 dans la définition des modalités de partenariat avec ces structures. De nouvelles conventions d'objectifs sont en cours d'élaboration avec chacun des Relais Culturels et couvriront la période 2020 – 2021.

Sur avis favorable des Commissions Territoriales Nord, Ouest et Sud réunies le 9 mars 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer 187 400 € pour les relais en régie.

Les propositions d'attribution de subventions sont détaillées dans les tableaux annexés au rapport.

II. Soutien aux projets d'investissement culturel

Le dispositif d'aide pour l'achat de petits matériels dédiés à l'équipement scénique, numérique et technique des structures culturelles, voté en Commission Permanente du 8 juillet 2019 (Délibération n° CP/2019/293), permet un soutien ciblé sur les effets facilitateurs immédiats en matière de dynamiques autour de la création et de diffusion artistique. Ces investissements ponctuels pourront s'adosser à des projets de territoire de création et diffusion culturelles élaborés dans le cadre de la démarche structurante des contrats départementaux.

L'aide est attribuée dans la limite des crédits affectés au budget de la collectivité et l'aide peut aller jusqu'à 25% du montant HT (pour les collectivités) et TTC (pour les associations) des acquisitions ou des travaux et elle est plafonnée à 15 000 € par projet.

a) Proposition d'attribution d'une subvention à la Commune de Beinheim pour une modernisation scénique de la salle Abbé Hoffarth

La Commune de Beinheim souhaite moderniser les équipements scéniques de la salle Abbé Hoffarth pour maintenir une offre culturelle de qualité et valoriser le travail des artistes professionnels et amateurs.

Le projet de modernisation concerne un équipement lumière scénique pour un montant de 14 213 € HT, un équipement audio avec matrice digitale, source et intégration pour un montant de 3 575 € HT et un équipement lumière pour l'éclairage « backstage » pour un montant de 1 355 € HT. Le coût total de l'investissement est de 19 143 € HT.

Cette modernisation permettrait des mesures d'économie d'énergie par l'utilisation de nouvelles techniques d'éclairage (LED) et s'inscrirait donc dans une démarche de développement durable.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Nord, réunie le 9 mars 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 4 786 € à la Commune de Beinheim pour une modernisation scénique de la salle Abbé Hoffarth.

b) Proposition d'attribution d'une subvention à la Ville de Saverne pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'Espace Rohan

La Ville de Saverne souhaite acquérir un vidéoprojecteur pour le théâtre de la Ville de Saverne, qui accueille la saison culturelle de l'association Espace Rohan, labellisée "Relais Culturel" par le Département du Bas-Rhin et qui bénéficiera dans ce cadre d'un nouveau conventionnement pour la période 2020-2021. Les relais culturels représentent un appui considérable au développement culturel du territoire. La mise en œuvre de leur projet culturel vise à renforcer le lien social, favoriser l'épanouissement des personnes et la cohésion sociale sur les territoires.

L'Espace Rohan assure la vie culturelle et artistique à Saverne et environs et mène des actions de création, de diffusion et d'animation culturelle. Elle est également un lieu d'accueil en résidence de compagnies artistiques et de médiation avec les publics. Elle a plus de 1 300 abonnés, organise de nombreux ateliers, principalement autour du théâtre. Le vidéoprojecteur de l'association ne fonctionne plus et l'acquisition d'un nouveau

vidéoprojecteur est nécessaire car il est utilisé régulièrement pour les différentes activités de l'association. Le coût total du vidéoprojecteur serait de 18 553,50 €.

Sur avis favorable de la Commission Territoriale Ouest, réunie le 9 mars 2020, il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer une subvention de 4 638 € à la Ville de Saverne pour l'acquisition d'un vidéoprojecteur pour l'Espace Rohan.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
CREDIFINV 2019 - 1	G 2019 2021 Création diffusion culturelles	450 000,00 €	392 323,00 €	9 424,00 €

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
34042	65-65734-311	24 500,00 €	24 500,00 €	18 000,00 €
14918	65-65734-311	187 400,00 €	187 400,00 €	187 400,00 €
46957	65-65734-311	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
45654	65-65737-311	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
45549	204-204142-311	100 000,00 €	100 000,00 €	9 424,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président décide d'attribuer une subvention aux bénéficiaires figurant dans les tableaux annexés à la présente délibération pour un montant total de 227 824 €, réparti comme suit :

- 31 000 € pour les projets de création et diffusion culturelles de portée locale, dont :

Territoire Nord : 8 500 €

Territoire Sud : 6 000 €

Territoire Ouest : 10 000 €

Territoire de l'Eurométropole : 6 500 €

- 187 400 € pour les projets des cinq relais culturels en régie ;

- 9 424 € pour les projets d'investissement culturel, dont :

*Territoire Nord : 4 786 € pour le projet de modernisation scénique de la salle polyvalente Abbé Hoffarth.de la Commune de Beinheim ;
Territoire Ouest : 4 638 € pour le projet d'acquisition, par la Ville de Saverne, d'un vidéoprojecteur pour l'Espace Rohan.*

Le paiement des subventions d'investissement interviendra sur présentation des factures de travaux ou d'acquisition de matériel scénique.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY